



RÉPONSE AU POSTULAT

Auteurs	Ruppen Yannick (PDCB), Walker Guido (CVPO), Tauss-Cornut Sonia (PLR), Roduit Christian (AdG/LA)
Objet	Des solutions à la surcharge des trains aux heures de pointe
Date	12.06.2019
Numéro	5.0436 <i>(En collaboration avec le DEF)</i>

Comme cité dans ce postulat, une étude a effectivement été réalisée. Cette dernière précise qu'un décalage des horaires des établissements scolaires pourrait être une solution, mais qu'une analyse plus fine des chemins de fer secondaires et des lignes de bus doit être encore réalisée afin de garantir la desserte de tous les élèves. Cette étude a aussi permis de déterminer l'établissement qui provoquera la plus grande amélioration d'un point de vue de la mobilité : le Lycée-Collège de l'Abbaye de St-Maurice.

Parallèlement, des réflexions ont été entreprises au sein de l'administration avec la mise en place d'un groupe de travail impliquant les Services de la mobilité, de la formation professionnelle et de l'enseignement.

Ces réflexions font ressortir plusieurs pistes de solution :

- Premièrement, augmenter la capacité des rames du RER Valais|Wallis en heure de pointe en faisant l'acquisition d'un nouveau matériel roulant.
- Deuxièmement, décaler les horaires du début des cours de certains établissements scolaires. Cette approche a toutefois soulevé certaines interrogations qu'il conviendra d'analyser comme : la gestion de la pause de midi, les potentielles difficultés d'organisation que pourront rencontrer les familles ayant plusieurs enfants qui commenceront avec des horaires différents, ou alors des ruptures de correspondances en transport public pour les élèves des vallées latérales sachant que pour ces derniers les liaisons bus peuvent être moins importantes.

Ainsi, dans une première phase depuis décembre 2019, une location de matériel roulant supplémentaire pour un coût d'environ 1,4 millions a été mis en œuvre. Ce matériel roulant supplémentaire pour le RER Valais|Wallis devrait faciliter l'absorption des pics de demande et améliorer la sécurité des écoliers.

En parallèle, le groupe de travail analyse actuellement les modifications et les impacts sur l'organisation scolaire ainsi que sur l'organisation et l'offre de bus et trains régionaux dans les vallées latérales.

Il est proposé l'**acceptation** du postulat.

Conséquences sur la bureaucratie :	Création d'un groupe de travail
Conséquences financières :	1.4 million (matériel roulant) et éventuels impacts financiers sur l'offre transport public bus
Conséquences équivalent plein temps (EPT) :	néant
Conséquences RPT :	néant

Lieu, date Sion, le 22 janvier 2020